AFFERENT AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUORUM
15	15	10

CONSEIL MUNICIPAL D'AGUESSAC

PROCES-VERBAL DE SEANCE

DU 20 JANVIER 2025 A 18H30

Présidence :	Anne PAILHAS, Maire d'Aguessac
Présents :	A. PAILHAS, C. SALESSE, A. PACAUD, V. TOUTAIN, C. TREMOLET, J. COMMAYRAS, F. AEBERHARD, C. AGRINIER, A. BENEZECH, D. MAURY
Procuration :	
Absents :	N. SALESSE, M. MARTIN, A. ARJALLIEZ, R. CAREL, J. MICHALET

Ordre du jour :

- Communauté de Communes Millau – Avis du Conseil Municipal pour soutenir le projet de STECAL (Rascalat) dans le cadre de la modification n°2 du PLUi-HD ;
- Société Protectrice des Animaux : projet de convention fourrière animale ;
- Société Protectrice des Animaux : projet de construction du Refuge et de la fourrière à Aguessac – Avis du Conseil Municipal ;
- Obligations légales de l'adressage – constitution de la Base Adresse Locale (BAL) ;
- Subvention exceptionnelle pour l'Association ASA Football d'Aguessac, pour les festivités de noël 2024 ;
- Modification des délégations du Conseil Municipal au Maire – Ajout de l'admission en non-valeur des titres de recettes ;
- Finances : décision modificative n°5 – budget principal ;
- Questions diverses.

Secrétaire de séance :	Anthony PACAUD

Numéros	Titres délibérations	Décisions
2025-01-20-01	➢ Communauté de Communes Millau – Avis du Conseil Municipal pour soutenir le projet de STECAL (Rascalat) dans le cadre de la modification n°2 du PLUi-HD ;	Adoptée à l'unanimité
2025-01-20-02	➢ Société Protectrice des Animaux : projet de convention fourrière animale ;	Non adoptée à la majorité
2025-01-20-03	➢ Société Protectrice des Animaux : projet de construction du Refuge et de la fourrière à Aguessac – Avis du Conseil Municipal	Adoptée à la majorité
2025-01-20-04	➢ Obligations légales de l'adressage – constitution de la Base Adresse Locale (BAL)	Adoptée à l'unanimité
2025-01-20-05	➢ Subvention exceptionnelle pour l'Association ASA Football d'Aguessac, pour les festivités de noël 2024	Adoptée à l'unanimité
2025-01-20-06	➢ Modification des délégations du Conseil Municipal au Maire – Ajout de l'admission en non-valeur des titres de recettes	Adoptée à l'unanimité
2025-01-20-07	➢ Finances : décision modificative n°5 – budget principal	Adoptée à l'unanimité

A Aguessac, le 22 janvier 2025

Le Maire,
Anne PAILHAS

A Aguessac, le
Le secrétaire de séance
Anthony PACAUD

MAIRIE D'AGUESSAC 12 Aveyron